

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

**UNITE DE FORMATION
STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

(1) Communauté française

(1) ~~Libre confessionnel~~


(1) ~~Provincial et communal~~

(1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau :

Date et signature :

Monsieur Jean STEENSELS, Président du Conseil de coordination

26/03/07


2. Intitulé de l'unité de formation :

**STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET
CYCLOMOTEURS**

CODE DE L'U.F. 251204021E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
-----------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 2 pages

5. Classement de l'unité de formation :

(1) Enseignement secondaire de :

(1) transition

(1) qualification

du degré : (1) inférieur

(1) supérieur

(1) ~~Enseignement supérieur de type court~~

(1) ~~Enseignement supérieur de type long~~

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) ~~oui~~ (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Sans objet (pas d'annexe n° 3)

8. Programme :

8.1. Etudiant

Repris en annexe n° 4 de 1 page

8.2. Chargé de cours

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 251204 U21 E1	Code du domaine de formation : 205
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Code U

11.1. Etudiant : 360 périodes

Z

Le nombre de périodes suivies par l'étudiant est mentionné sur le titre délivré.

11.2. Encadrement du stage :

<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
		- par étudiant - par groupe d'étudiants
PP	O	100

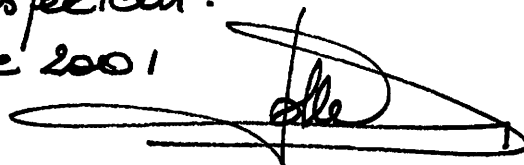
Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant.

Jacques Soblet, inspecteur.
Arlon, le 18 octobre 2001



b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



19 OCT. 2001

**A. COLLINET
ADM. PEDAG.**

Date :

Signature :

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) A compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de DEVELOPPER des compétences relationnelles responsables vis-à-vis de son garage et de la profession.
- de DECOUVRIR le milieu professionnel et de s'y insérer ;
- de PARTICIPER, avec son tuteur, à la réparation ou au remplacement d'une ou de plusieurs parties d'une moto, d'un cycle ou d'un cyclomoteur, d'EFFECTUER les réglages nécessaires et de TRAVAILLER selon une logique de dépannage cohérente.
- d'UTILISER le matériel informatique lié à au métier de réparateur de motos, de cycles et de cyclomoteurs ;
- de S'ADAPTER à l'évolution technologique des motos, des cycles et des cyclomoteurs.

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. CAPACITES

L'étudiant sera capable : en réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP de mécanique

- d'IDENTIFIER le type de la machine de travail et de TROUVER les caractéristiques liées à son entretien;
- d'EFFECTUER la maintenance mécanique de la machine de travail;
- de MONTER ou de DEMONTER un organe mécanique de la machine de travail proposée par le Conseil des études ;
- de PRESENTER dans les délais imposés par le Conseil des études et de DEFENDRE son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique de la partie mécanique des motos, des cycles et des cyclomoteurs.

L'étudiant sera capable : en réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP d'électricité et électronique

- d'IDENTIFIER un circuit électrique dans le plan général d'une machine de travail;
- de SUIVRE une méthode de dépannage cohérente pour détecter une panne proposée par le Conseil des études et de la REPARER ;
- de PRESENTER, dans les délais imposés par le Conseil des études, et de DEFENDRE son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique des parties électrique et électronique des motos, des cycles le cas échéant, et des cyclomoteurs.

L'étudiant sera capable : en réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP partie cycle

- de LIRE et de DECODER les informations contenues sur une fiche de maintenance;
- d'EFFECTUER la maintenance des cases cochées sur la fiche de maintenance proposée par le Conseil des études en appliquant une logique de dépannage cohérente ;
- de PRESENTER dans les délais imposés par le Conseil des études et de DEFENDRE son dossier technique composé de la documentation liée à l'évolution technologique de la partie cycle des motos, des cycles et des cyclomoteurs.

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

2.2. TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des unités de formation :

« Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP de mécanique » ;

« Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP d'électricité et électronique » ;

« Réparateur de motos, cycles et cyclomoteurs : TP partie cycle »

dispensées dans l'enseignement secondaire supérieur .

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

4.1. Programme pour les étudiants

Au départ du matériel nécessaire mis à sa disposition par le garage, dans le strict respect des différentes législations en vigueur, en utilisant le vocabulaire technique approprié, en développant des compétences de communication et en s'appuyant sur une structure informatique disponible et opérationnelle, l'étudiant sera capable :

- de PARTICIPER, sous la responsabilité de son tuteur, à la maintenance mécanique, électrique, électronique, et à la partie cycle d'une moto, d'un cycle ou d'un cyclomoteur en respectant une logique de dépannage cohérente;
- de REMPLIR une fiche de travail après chaque intervention sur une moto, un cycle ou un cyclomoteur ;
- d'UTILISER une infrastructure informatique pour ENCODER ou CONSULTER des données techniques liées à une moto, un cycle ou un cyclomoteur
- d'ADOPTER une attitude responsable en cas d'incident ou d'accident ;
- de RESPECTER le contenu du contrat de stage ;
- de S'INTEGRER dans une équipe de travail ;
- de RESPECTER les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur en sein du garage ;
- de S'ADAPTER à un horaire et à un rythme de travail ;
- de COMPLETER son carnet de stage ;
- de PREPARER, en partenariat avec le garage, son évaluation personnelle et globale du stage en assistant assidûment aux différents moments d'évaluation du stage organisés par l'institution scolaire.

4.2 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- AIDER l'étudiant à négocier un contrat de stage avec un garage de la spécialité dans la perspective de son développement de son autonomie ;
- ASSURER le suivi du stage ;
- S'ASSURER de son intégration dans le garage de la spécialité ;
- ORGANISER, au sein de l'institution scolaire et en en partenariat avec le garage recevant le ou les stagiaires, les moments permettant l'évaluation personnelle et globale du stage de chaque étudiant.

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, en respectant les délais imposés par le Conseil des études pour la remise de son carnet de stage :

- de REDIGER son carnet de stage en décrivant :
 - le contexte professionnel au sein du garage qu'il a accueilli en stage ;
 - les différentes tâches exécutées pendant le stage,
 - son évaluation tant sur le plan relationnel que sur le plan technique ;
- de DEFENDRE son carnet de stage oralement.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le respect des différentes réglementations, la précision, la concision et la cohérence du carnet de stage ;
- la valeur critique de l'évaluation.
- le soin et la qualité du carnet de stage ;
- le respect des délais imposés par le Conseil des études pour la remise du carnet de stage.

UF STAGE : REPARATEUR DE MOTOS, CYCLES ET CYCLOMOTEURS

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant .